Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11042026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 octobre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Monsieur DASSÉ Benoît comme secrétaire.

Délibération n° 11-04-2026
Objet : Voirie : réfection rue des chênes

Madame Faillé, adjointe à la voirie, présente au Conseil municipal les devis reçus pour refaire la voirie rue des chênes, devenue impraticable. Dans le cadre de la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux, la commune a sollicité plusieurs prestataires.
L'entreprise MÉNARD TP, également consultée, a fait savoir qu'elle aurait sous-traité l'intégralité du chantier à l'entreprise COLAS. Les propositions de devis reçues sont les suivantes :
PEROTIN TP : 39 812.10 € HT
COLAS : 20 050.00 € HT
Au vu de l'analyse des offres, le devis de l'entreprise COLAS apparaît comme le plus avantageux et le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 20 050.00 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

Le secrétaire de séance,
Benoît DASSÉ.